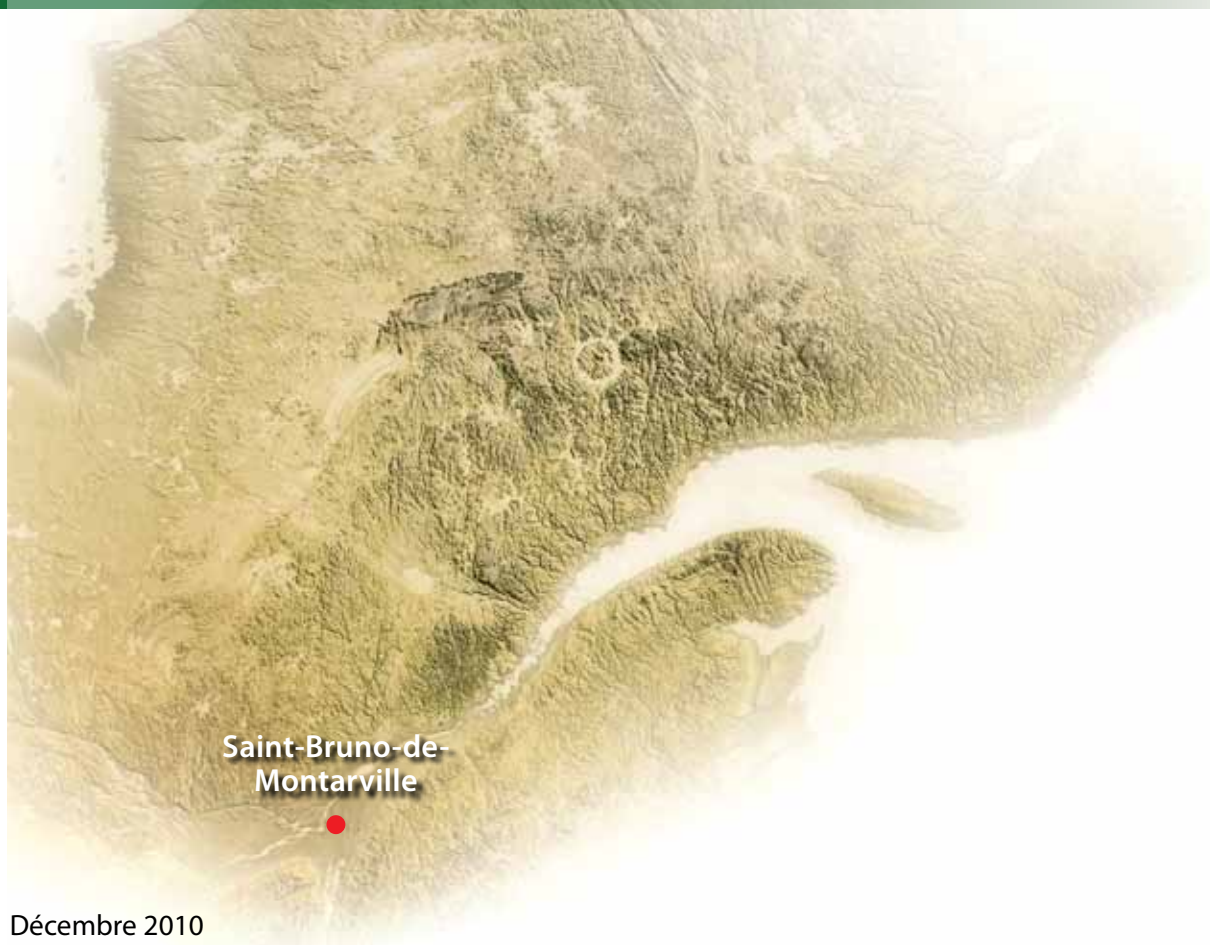


Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Réponses aux questions du ministère du
Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec

Deuxième série



**Poste de
Saint-Bruno-de-Montarville
à 315-25 kV**

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec – Deuxième série

Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement et répond à la deuxième série de questions formulées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact relative au projet du poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV.

Le présent document a été réalisé pour Hydro-Québec TransÉnergie par Hydro-Québec Équipement et services partagés avec la collaboration de la direction – Services de communication d'Hydro-Québec.

Avant-propos

Le présent document est un deuxième complément de l'étude d'impact sur l'environnement qu'Hydro-Québec a soumise en juillet 2010 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), en vertu des articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction d'un poste de transformation à 315-25 kV à Saint-Bruno-de-Montarville, en Montérégie.

Il contient les réponses à la deuxième série de questions et de commentaires du MDDEP portant sur le projet. Afin de faciliter le travail des analystes, Hydro-Québec a conservé la structure du document reçu.

Situation du projet



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Table des matières

Avant-propos	iii
Situation du projet	iv
1 Analyse des variantes	1
■ Réponse QC-10	1
■ Réponse QC-10 (suite)	2
2 Courbes de champs électromagnétiques – CEM.....	3
■ Réponses QC-19.....	3
3 Suivi environnemental.....	4
■ Réponses QC-24 et QC-25	4

Figure

1 Valeurs du champ magnétique mesuré autour du poste de Roussillon.....	2
---	---

1 Analyse des variantes

■ Réponse QC-10

(en lien avec la section 3.3.6.1 *Développements résidentiels projetés* [sic]) :

Dans sa réponse, Hydro-Québec ne fournit pas de renseignements sur les développements résidentiels prévus à proximité du futur poste :

- Qu'entend-on par des développements de « faible » et « moyenne » densité ?
- Quel est l'horizon de développement prévu pour la zone située au sud de la route 116 ?
- Le nombre estimé de personnes pouvant s'installer dans cette zone serait de quel ordre ?

Réponse

Les informations fournies par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville indiquent qu'un projet domiciliaire est prévu au sud de la route 116. Entre la route 116 et la montée Sabourin, la ville prévoit le développement d'un secteur commercial (commerces de proximité, restauration, bureaux, etc.). Environ 1 600 logements de tous types sont également prévus au sud de la montée Sabourin. Les habitations de faible densité se trouveront plus près de cette dernière, alors que les logements de plus forte densité (bâtiments d'au plus quatre étages) seront situés près du ruisseau Massé.

Il est prévu que la construction débutera en 2012, à un rythme d'environ 250 unités résidentielles par année, et qu'il faudra de six à sept ans pour réaliser l'ensemble du projet.

■ Réponse QC-10 (suite)

Hydro-Québec indique que le champ magnétique « sera faible ($< 0,4 \mu\text{T}$) sur la propriété d'Hydro-Québec à l'extérieur de ce périmètre ». Pourtant, dans sa réponse à la question 19, Hydro-Québec indique que « la valeur prévue du [champ magnétique] à la clôture du poste est de l'ordre de $0,4 \mu\text{T}$ ».

- Clarifier la mesure prévue du champ magnétique à la limite de la propriété d'Hydro-Québec et au-delà de cette limite.

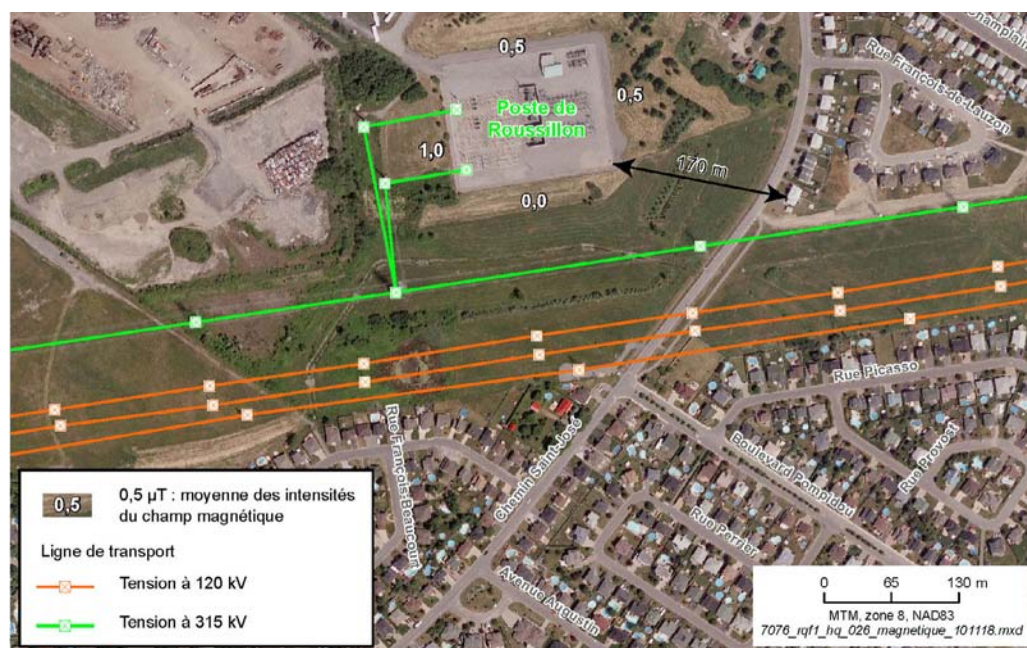
Réponse

La mesure du champ magnétique réalisée au poste de Roussillon, un poste similaire à celui qu'Hydro-Québec prévoit construire, est de $0,5 \mu\text{T}$ à 2 m de la clôture et à 1 m du sol (voir la figure 1).

La valeur du champ magnétique diminue avec la distance ; donc, plus on s'éloignera de la clôture du poste plus la valeur du champ magnétique émis par ce dernier tendra vers la valeur du champ ambiant du Québec, soit $0,2 \mu\text{T}$. Toutefois, étant donné que les usines qui se trouvent à proximité produisent elles aussi des champs magnétiques il est impossible de déterminer de façon exacte la valeur du champ magnétique imputable au poste lui-même à l'extérieur de l'enceinte clôturée.

Il est à noter, enfin, que la clôture du poste ne délimitera pas la propriété d'Hydro-Québec, celle-ci étant plus grande que le périmètre clôturé.

Figure 1 : Valeurs du champ magnétique mesuré autour du poste de Roussillon



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

2 Courbes de champs électromagnétiques – CEM

■ Réponses QC-19

Il est indiqué qu'Hydro-Québec a concentré son attention sur l'emplacement 3 pour produire des courbes de CEM.

- Veuillez nous fournir une carte illustrant les niveaux de CEM attendus à l'emplacement 3.

Réponse

À cause de la complexité de la modélisation, Hydro-Québec n'a jamais préparé les courbes de champs électriques et magnétiques (CÉM) d'un poste situé à l'emplacement 3. Par contre, des mesures réelles ont été effectuées au poste de Roussillon, un poste similaire à celui que l'entreprise prévoit construire (voir la figure 1). Hydro-Québec a amorcé le calcul des courbes des champs magnétiques des lignes passant à proximité de l'emplacement 3, mais sans tenir compte de la présence du poste projeté.

Compte tenu du fait que le choix de l'emplacement 5 a fait l'unanimité lors des rencontres publiques et qu'Hydro-Québec a retenu cet emplacement du parc industriel pour construire le poste de Saint-Bruno-de-Montarville, l'entreprise n'a pas poursuivi le traitement des données concernant les champs magnétiques dans le secteur de l'emplacement 3.

3 Suivi environnemental

■ Réponses QC-24 et QC-25

Hydro-Québec prévoit mesurer l'intensité des CEM après la mise en service du poste mais aucune information n'est fournie concernant la manière et la durée du suivi des CEM. Par ailleurs, la durée du suivi du climat sonore n'est pas précisée.

- Veuillez compléter les renseignements demandés.

Réponse

Les mesures de CÉM seront effectuées par les spécialistes de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) selon un protocole spécifique qui sera établi en fonction des caractéristiques réelles du poste. Ces mesures seront effectuées avant et après la mise en exploitation du poste, ce qui permettra de connaître la contribution spécifique de ce dernier au champ magnétique ambiant, puis à deux reprises par la suite, soit au moment de l'ajout du troisième, puis du quatrième transformateur. Des mesures seront prises sur chacun des quatre côtés du poste, à 1 m et à 10 m à l'extérieur de la clôture.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de suivi du climat sonore, on procédera à des mesures après la mise en service du poste, puis à deux reprises par la suite, soit au moment de l'ajout du troisième, puis du quatrième transformateur.

2010E2065

